

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
- ÉFAI

Index AI : MDE 13/019/2008

30 janvier

2008

**Action complémentaire sur l'AU 137/07 (MDE 13/068/2007, 7 juin 2007) et sa mise à jour (MDE 13/106/2007, 23 août 2007) - Craintes pour la sécurité / Torture / Mauvais traitements**

**IRAN Said Metinpour (h), journaliste, militant en faveur des droits culturels de la minorité azérie  
et Elirza Metinpour, son frère**

---

Said Metinpour a été arrêté le 25 mai 2007 à Zenjan, dans le nord-ouest de l'Iran. Il est détenu à la section 209 de la prison d'Evin à Téhéran. Les autorités l'ont torturé afin d'obtenir des « aveux » filmés. Le 28 août, le ministère du Renseignement a convoqué et arrêté son frère, Elirza Metinpour, qui a lui aussi été transféré à Evin et torturé par la suite. Ni l'un ni l'autre n'a été formellement inculpé à la connaissance d'Amnesty International,

Atiye Taheri, l'épouse de Said Metinpour, lui a rendu visite le 17 décembre. Selon elle, son état de santé était très préoccupant et il avait perdu beaucoup de poids et de cheveux. Il a passé la plus grande partie de sa détention en isolement cellulaire. Le montant de sa caution a été fixé à l'équivalent de 365 000 euros environ, une somme qui dépasse les moyens de sa famille.

Amnesty International pense que Said et Elirza Metinpour sont détenus uniquement en raison de leurs activités pacifiques en faveur de la communauté azérie d'Iran, et qu'il s'agit par conséquent de prisonniers d'opinion. Ils avaient déjà été arrêtés pour avoir participé à des manifestations contre les restrictions imposées par les autorités sur l'enseignement en turc azéri. Fervent défenseur des droits culturels et linguistiques des Azéris iraniens, Said Metinpour a dénoncé la répression des autorités iraniennes à l'égard de sa communauté dans des articles du quotidien *Merdom-e-nov* et dans d'autres publications locales.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Azéris d'Iran parlent un dialecte du turc et sont, pour la plupart, de confession musulmane chiite. Première minorité ethnique d'Iran, ils représentent 25 à 30 p. cent de la population et vivent essentiellement dans les provinces du nord et du nord-ouest, ainsi qu'à Téhéran. Leurs revendications en matière de droits culturels et linguistiques se font de plus en plus fortes ; ils réclament en particulier le respect du droit de bénéficier d'une éducation en turc azéri, inscrit dans la Constitution. Aux termes de l'article 15 de ce texte, le persan est la langue officielle de l'Iran et « *les documents, courriers et textes officiels, ainsi que les manuels scolaires, doivent être rédigés dans la langue et l'écriture persanes* ». Cependant, la Constitution précise également que « *les langues régionales et tribales peuvent être utilisées par la presse et les médias, ainsi que pour l'enseignement de leur littérature dans les établissements scolaires, pourvu qu'elles soient employées en complément du persan* ».

Une petite minorité prône la sécession de l'Azerbaïdjan iranien de la République islamique d'Iran en vue d'une union avec la République d'Azerbaïdjan. Depuis quelques années, l'Iran se montre de plus en plus suspicieux à l'égard de ses minorités, dont beaucoup vivent dans des régions frontalières ; il a accusé des États étrangers comme les États-Unis ou le Royaume uni d'attiser les troubles au sein de ces communautés. Ceux qui s'efforcent de promouvoir l'identité culturelle et les droits linguistiques des Azéris sont fréquemment inculpés d'infractions définies en termes

vagues, notamment d'« *agissements contre la sûreté de l'État par la promotion du panturquisme* ».

En mai 2006, un mouvement de protestation de grande ampleur a eu lieu dans plusieurs villes et agglomérations du nord-ouest de l'Iran à la suite de la publication d'un dessin, le 12, dans *Iran*, quotidien détenu par l'État, qui a choqué de nombreux membres de la minorité azérie. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées pendant ou après ces manifestations. D'autres vagues d'arrestations ont marqué des dates importantes pour la communauté azérie, comme lors du boycott de la rentrée universitaire en septembre 2006, ou après les manifestations de février 2007 à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle, ou encore à l'anniversaire des manifestations de mai 2006.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français, en langue farsi, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Said et Elirza Metinpour, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion détenus uniquement en raison de leurs activités pacifiques en faveur de la communauté azérie d'Iran ;
- engagez-les à permettre à ces deux hommes de recevoir sans délai des visites régulières de leurs proches et d'avocats qu'ils auront choisis, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- priez les autorités de diligenter sans délai une enquête sur les actes de torture auxquels Said et Elirza Metinpour auraient été soumis et de veiller à ce que les responsables présumés de telles atteintes soient traduits en justice ;
- rappelez aux autorités que l'exercice de la contrainte en vue d'obtenir des aveux est interdit par l'article 38 de la Constitution iranienne.

**APPELS À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)

**Formule d'appel :** **Your Excellency, / Excellence,**

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

**Formule d'appel :** **Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad Square, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant)

**Courriers électroniques :** [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « **FAO Ayatollah Shahroudi** »)

**Formule d'appel :** **Your Excellency, / Monsieur,**

**COPIES À :**

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azarbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

**ou via son site Internet :** [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,**

Président du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel

Majles-e Shoura-ye Eslami, Baharestan Square, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax : +98 21 3355 6408**

**Courriers électroniques : [hadadadel@majlis.ir](mailto:hadadadel@majlis.ir)**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**